

2018

RAPPORT DE TRANSPARENCE

AUDIT SYNTHÈSE | 11 rue de Téhéran – 75008 PARIS
EXERCICE CLOS LE 31-12-2018

SOMMAIRE

1	PRÉSENTATION DU CABINET	2
	Structure juridique	
	Implantation géographique du cabinet	
	Activité	
2	GESTION DES RISQUES DU CABINET	3
	Indépendance	
	Contrôle qualité	
3	CLIENTS	6
	Chiffre d’Affaires	
4	LISTE DES ENTITES DONT LES TITRES FINANCIERS SONT ADMIS AUX NEGOCIATIONS DU MARCHE REGLEMENTE	
	Mandats EIP	7
5	RESSOURCES HUMAINES	8
	Effectif	
	Rémunération des associés	
	Formation professionnelle continue	



Présentation des sociétés - organisation juridique

Audit Synthèse, créée en 1991 par Thibaut de Lembeye, est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 250 000 €.

Xpertiz de l'Etoile, créée en 2016, représentée par Madame Agathe Franzino, est une Société à Responsabilité Limitée, au capital de 50 000 €.

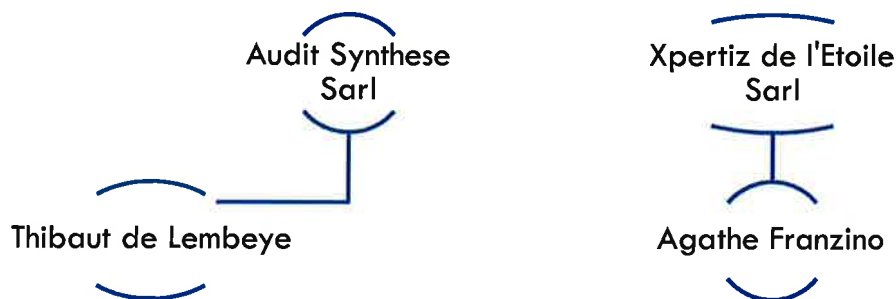
Au 31 décembre 2018, les cabinets sont structurés autour de 2 associés : Thibaut de Lembeye et Agathe Franzino.

Chaque associé est inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables et de la Compagnie de commissaires aux Comptes de Paris.

La personne morale Audit Synthèse est membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris.

La structure exerçant l'activité de commissariat aux comptes est Audit Synthèse.

Cette association ne constitue pas un réseau.



Implantation géographique des cabinets

Le siège social de la société se situe à la Place de Narvik, 11 Rue de Téhéran, 75008 Paris.





Activités

Le cabinet Audit Synthèse s'est constitué autour d'une communauté de valeurs, d'éthique, de compétence, d'indépendance, de qualité de service et de respect du développement professionnel de ses collaborateurs.

Audit Synthèse a renforcé ainsi son offre de services pluridisciplinaires autour des entités professionnelles suivantes :

- Audit Légal - Audit Contractuel
- Commissariat aux apports (à la fusion, à la transformation)
- Évaluation de titres de sociétés
- Attestations

Xpertiz de l'Etoile, depuis sa création en 2016, a orientée l'activité principale vers des missions à forte valeur ajoutée, et plus particulièrement autour du back office administratif, comptable, fiscal et financier.

- Expertise comptable et Conseil en gestion (analyse de prix de revient, budgets...)
- Gestion administrative et conseils dans les domaines : social, juridique et financière pour des fonds familiaux patrimoniaux
- Mandataire fiscal

Nous proposons à nos clients des compétences accrues et élargies correspondant aux évolutions de leurs besoins.

Nos offres de service s'étendent de l'expertise comptable à l'audit : commissariat aux comptes, commissariat aux apports, solutions de gestion déléguée en matière comptable (comptabilité, gestion administrative, paye), accompagnement en matière fiscale et financière, ainsi que le pilotage et communication de la situation financière d'un groupe de sociétés (états financiers consolidés).

Nos entités sont avant tout des partenaires qui, aux côtés des dirigeants, optimisent leur fiscalité et celle de leur entreprise.





GESTION DES RISQUES DU CABINET

Indépendance et confidentialité

Un engagement d'indépendance a été mise en place au sein du cabinet. Les associés, comme l'ensemble du personnel technique, signent une déclaration d'indépendance et de confidentialité.

La déclaration d'indépendance est renouvelée chaque année, comportant la liste actualisée des entités figurant dans le périmètre du contrôle. Chacun s'engage à la respecter, notamment sur les interdictions du code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes en matière de liens personnels, financiers et professionnels sur les missions qui leurs sont confiées. Elle est signée au moment de l'entrée dans le cabinet ou de la prise de fonction puis annuellement.

L'importance du respect du principe d'indépendance est régulièrement rappelée lors des réunions faites avec l'ensemble des collaborateurs. Les politiques et les procédures de contrôle de qualité du cabinet sont portées à la connaissance des collaborateurs en s'assurant qu'elles sont effectivement comprises et appliquées.

Procédure d'acceptation et maintien de la mission

Toute nouvelle proposition de mission fait obligatoirement l'objet d'une procédure d'acceptation de mandat. L'associé s'assure que les prestations d'audit susceptibles d'être réalisées n'affectent pas son indépendance, ni ne sont l'objet d'un conflit d'intérêt au niveau du cabinet.



La procédure d'acceptation de mandat est formalisée, et se déroule comme suit :

1. Prise de connaissance générale de l'entité et de ses risques.
2. Préparation d'un questionnaire d'acceptation.
3. Prise de contact avec le confrère prédécesseur et courrier en informant l'entité.
4. Nomination de l'associé signataire.
5. Notification du nouveau mandat, auprès du portail du CNCC, dès que la nomination est confirmée.

Rotation des associés

Dans le cadre du principe de rotation des signataires visé à l'article L822-14 du Code de Commerce modifié par la loi du 12 mai 2009 sur les missions de contrôle légal effectuées auprès des personnes ou entités faisant appel public à l'épargne, toutes les dispositions ont été mises en œuvre.

Contrôle qualité

La démarche qualité est une composante primordiale de notre mode d'exercice professionnel. Elle est mise en œuvre par l'application des normes et des codes de déontologie professionnelle.

Pour atteindre nos objectifs de qualité, nous disposons de méthodes et outils permettant de conduire nos missions légales conformément aux normes d'exercice professionnelles applicables en France.

Le cabinet a développé ses propres procédures de contrôle de qualité relativement aux points suivants :

- L'exécution des missions selon le manuel de procédures d'Audit Synthèse ;
- Des procédures d'acceptation des nouveaux clients et des nouvelles missions ;
- Un programme de formation pour les associés et collaborateurs ;
- Le développement de l'outil d'audit du logiciel « Audisoft »
- Le secret professionnel et les modalités de correspondance

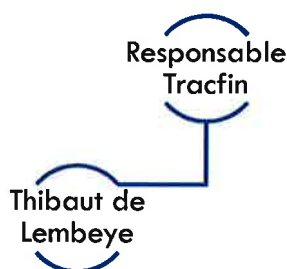


Organisation de la fonction technique

À travers notre manuel de procédures, chacun dispose d'un ensemble de références pour fixer sa conduite et mener ses activités professionnelles.

Cette démarche a notamment conduit à retenir l'approche structurée issue d'un logiciel dédié à l'audit légal (AUDISOFT), qui apporte un support dans la réalisation de chaque étape de la démarche d'audit.

Des procédures d'acceptation des clients et des missions sont mises en place au sein d'Audit Synthèse. Elles intègrent, en particulier, des questions relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, aux incompatibilités éventuelles, aux conflits d'intérêts potentiels et aux situations où la sauvegarde de l'indépendance pourrait être menacée.



L'associé signataire participe aux différentes phases clés de la mission et contrôle l'exécution finale avant l'émission de son rapport.

En application de la réglementation propre à notre profession, notre cabinet fait régulièrement l'objet de contrôles qualité de la part des instances professionnelles.

Contrôle externe - visé à l'article R821-26 du Code du commerce

Notre société fait l'objet de contrôles périodiques triennaux par le H3C pour l'activité de commissariat aux comptes et tous les 6 ans pour l'activité d'expertise comptable. Notre dernier contrôle, en 2016, a porté sur le suivi des points d'amélioration identifiés au cours du contrôle de 2013, notamment sur l'organisation et les procédures du cabinet au titre d'un mandat EIP.

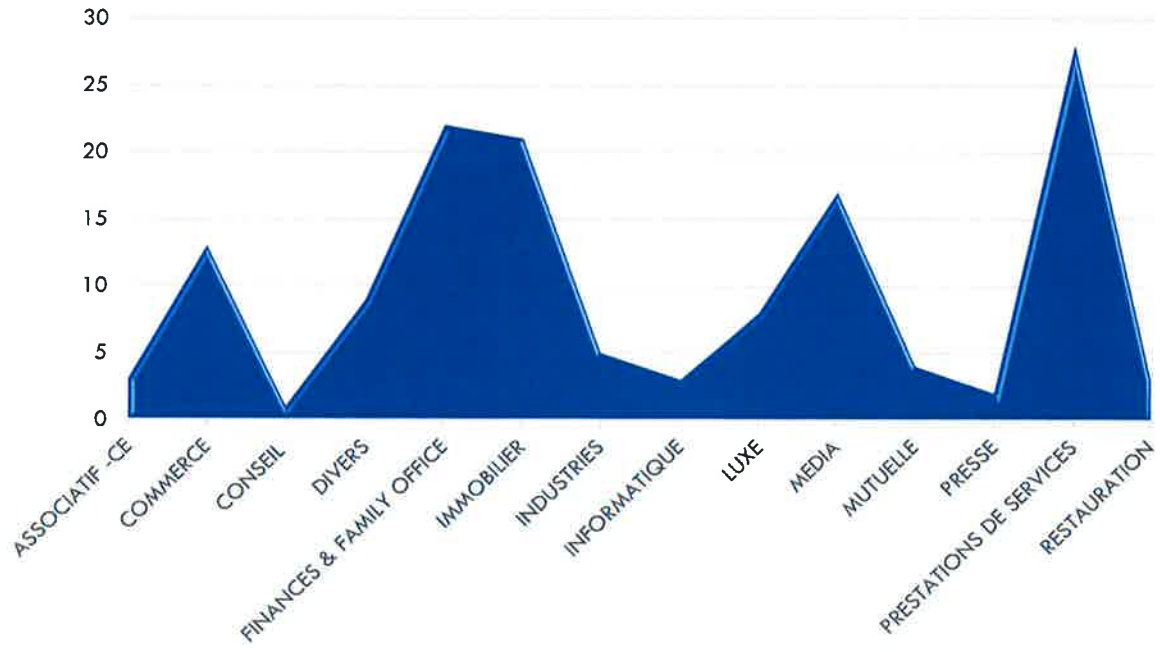
Nous nous efforçons de mettre en œuvre les nouveaux points d'amélioration identifiés par le H3C et ainsi améliorer constamment la qualité de nos travaux.

C L I E N T S

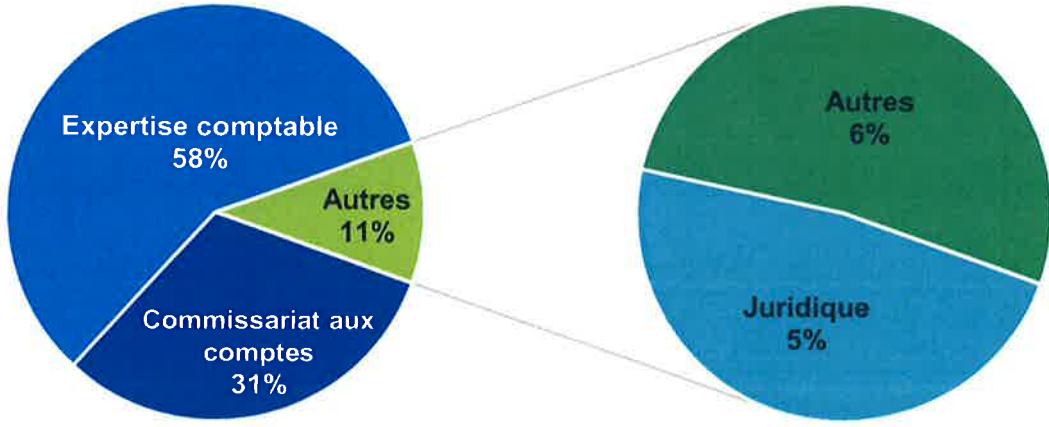
Chiffre d'affaires

Audit Synthèse et Xpertz de l'Etoile disposent d'un portefeuille de client diversifié. Le graphique ci-après, illustre les différents secteurs :

ACTIVITE



Au cours de l'exercice écoulé, le chiffre d'affaires hors taxes ressort à 1 800 K€ et se ventile de la manière suivante :



L I S T E D E S E N T I T E S – m a n d a t s E I P

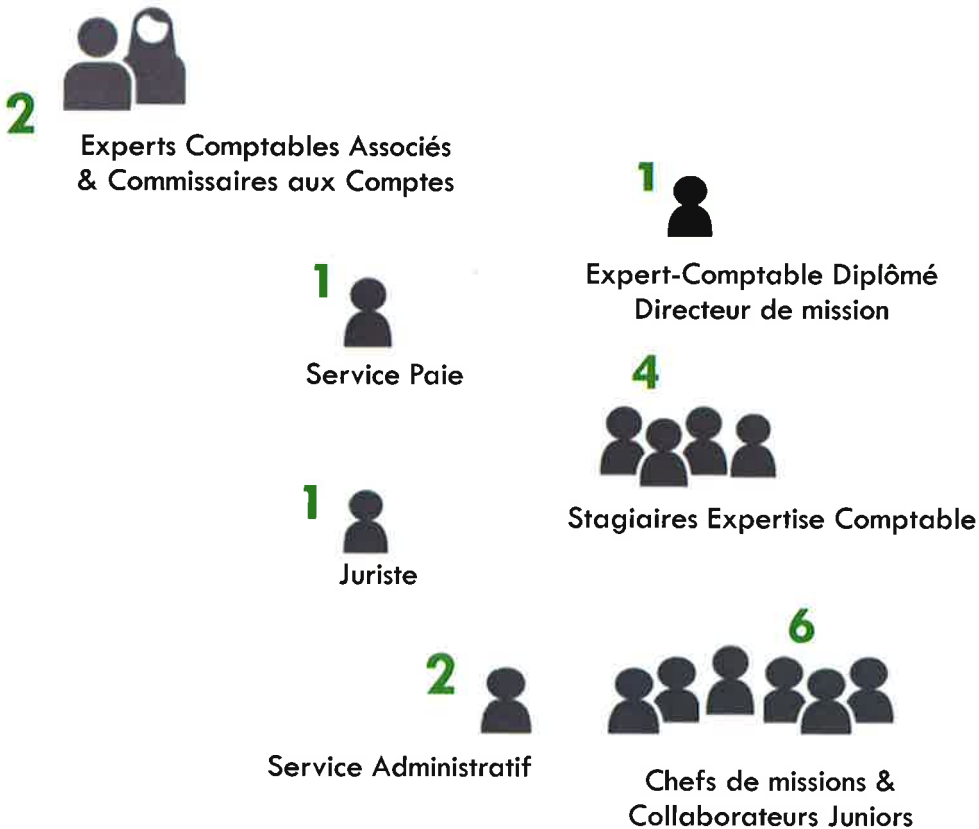
Entités d'intérêt public » (Mentionnées à l'article R.821-26 du code de commerce)

Mutuelles ou unions de mutuelles régies par le livre II du code de la mutualité.

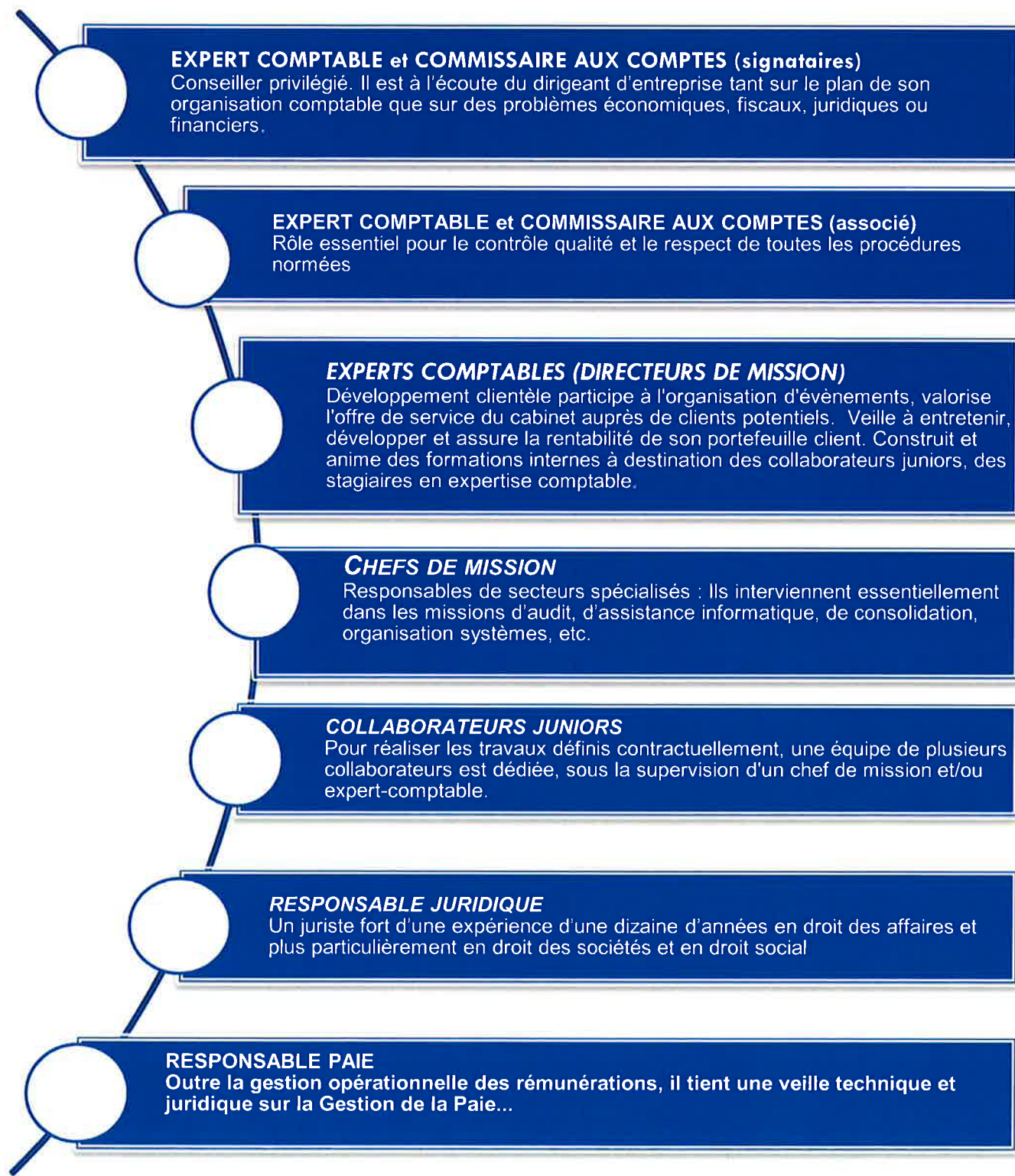
- **MUTUELLE SANTE ET OBSEQUES**
- **MUTUELLE CREMATISTE MSO**
- **MUTUELLE ETUDIANTE DU SUD OUEST (VITTAVI)**

R E S S O U R C E S H U M A I N E S - Effectif

Au 31 décembre 2018, l'effectif d'Audit Synthèse et Xpertiz de l'Etoile s'établissait à :



Rôles





Rémunération des associés

Les associés disposent d'une rémunération fixe déterminée chaque année.

Formation professionnelle continue

La qualité de nos missions exige une grande attention portée aux ressources humaines de notre société. Ainsi, des efforts constants sont réalisés sur la formation et sur l'évolution personnelle de chacun.

Travail en équipe, informatisation poussée permettant aux collaborateurs d'emporter leur « bureau » avec eux tout en restant reliés au cabinet, politique de recrutement fondée sur l'accompagnement de juniors motivés jusqu'à l'obtention du diplôme d'expert-comptable. En quelques années, Audit Synthèse a accompagné une vingtaine de collaborateurs jusqu'à leur diplôme.

Audit Synthèse prend en charge le coût dédié aux formations préparatoires des examens pour favoriser l'obtention du Diplôme d'Expertise Comptable et de Commissaire aux comptes.

Les formations dispensées à aussi bien aux collaborateurs sont internes ou externes.

- les formations internes sont diligentées par des directeurs et chefs de mission ayant des connaissances techniques dans les domaines concernés.
- des réunions d'information internes périodiques sur les réglementations des secteurs d'activité des clients, l'actualisation des informations comptables, fiscales, sociales et juridiques sont organisées, à tour de rôle, tous les 15 jours. Elles sont formalisées et diffusées sur Powerpoint.

Tous les collaborateurs, techniques et administratifs, sont aussi réunis pour débattre de l'ensemble des sujets intéressant la vie du cabinet.



- les formations externes sont conduites par des formateurs ayant une parfaite maîtrise technique auprès d'organismes reconnus : CNCC, ASFOREF, Francis Lefebvre...
- un entretien annuel avec chaque collaborateur permet d'apprécier l'adéquation entre les formations reçues et les besoins ainsi que les dispositions à prendre en vue de l'amélioration effective des compétences. L'évaluation contradictoire apprécie les qualités professionnelles de chacun et fonde ainsi les décisions de promotion et d'évolution des rémunérations.
- la documentation est dématérialisée sur des serveurs informatiques, d'un prestataire externe et mise à jour quotidiennement. Elle est accessible par chacun des collaborateurs sur le serveur du cabinet ou à l'extérieur (soit par synchronisation sur les postes de travail, soit par des accès Internet spécifiques).

Avec les dispositions de l'arrêté du 19 décembre 2008, relatif à l'obligation de formation continue des commissaires aux comptes inscrits à la liste des commissaires aux comptes, la durée de la formation professionnelle est de :

- 120 heures devront être accomplies sur trois ans, avec un minimum annuel de 20 heures et un minimum de 60 heures sur trois années consécutives consacrées à l'audit et au commissariat aux comptes.

Par ailleurs, les associés encouragent les collaborateurs dans l'obtention de leurs diplômes professionnels.

Attestation sur la formation

Nous confirmons que le programme de formation continue fait l'objet d'un suivi de façon à prendre en comptes les responsabilités confiées aux associés signataires et d'apporter les mesures correctrices en cas de non-respect des prescriptions du code de commerce.

Au cours de l'exercice clos le 31-12-2018, 36h30 de formation ont été dispensées par associé exerçant le métier de commissariat aux comptes et de l'expertise comptable.

LES ASSOCIES SIGNATAIRES

AUDIT SYNTHESE



Agathe FRANZINO



Thibaut de LEMBEYE